

1- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué le contrôle des comptes annuels au 31/12/2019, tels qu'ils sont joint au présent rapport.

Nos travaux ont révélé que des salaires partiels de 67% d'un montant total de 69 746 330 FCFA sont payés à certains membres du personnel sous forme d'avances, faute d'un Accord d'établissement de l'ABSSA.

Sous réserve de l'observation formulée ci-dessus, les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel comptable SYSCOHADA, réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2019, ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'ABSSA à la fin de cet exercice.

2- FONDEMENTS DE L'OPINION

Les comptes ont été préparés sous la responsabilité de la Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué cette mission d'audit conformément aux normes internationales d'audit édictées par l'IFAC (International Federation of Accountants) et adoptées par l'Ordre des Experts-comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-BENIN), en tant que membre associé. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance raisonnable, que les états financiers de l'ABSSA au 31 Décembre 2019, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'audit consiste, entre autres, à examiner au moyen de tests, les éléments probants qui justifient les montants et les informations présentés dans les comptes. Il consiste également à évaluer les principes comptables utilisés et les estimations importantes faites par la direction, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.

Dans le cadre de cet audit des états financiers de votre institution, l'examen des méthodes d'évaluation et de la comptabilisation des opérations fournit une base raisonnable à l'opinion ci-dessus exprimée.

FIDEXCA- SARL

Fait à Cotonou, le 17 Juin 2020



Prosper ALAGBE
Expert-comptable Diplômé
Commissaire aux comptes